



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 AOÛT 2024

Affaire n° 15-20240829

**Attribution du marché de prestations topographiques et
foncières pour la commune de Le Tampon**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 août 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 août 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 8
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à seize heures quarante-huit minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Daniel Maunier par Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Jacquet Hoarau

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 15-20240829

Attribution du marché de prestations topographiques et foncières pour la commune de Le Tampon

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** l'appel d'offres ouvert lancé le 29 mars 2024, relatif à la réalisation de prestations topographiques et foncières pour la commune de Le Tampon (2ème procédure),
- Vu** le rapport n° 15-20240829 présenté au Conseil municipal du 29 août 2024,

Considérant les 2 lots de la consultation :

- Lot 1 : PRESTATIONS DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES ET BATIMENTS comprenant notamment :
 - Levés topographiques de surfaces
 - Levés topographiques de voies
 - Levés par laser aéroporté (LIDAR)
 - Levés d'architectures et bâtiments
 - Profil en long
 - Profil en travers
 - Implantation
 - Déclaration préalable d'urbanisme (forfait)
 - Permis d'aménager (coût au nombre de lots)
 - Déclaration préalable agricole (forfait)
- Lot 2 : PRESTATIONS ETUDES FONCIERES comprenant notamment :
 - Dossiers d'enquêtes parcellaires
 - Document d'arpentage et bornage
 - Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) à l'hectomètre de voie avec recueil de signatures par prestataires, recherches, plans parcellaires,... afin de régulariser ou créer des voies
 - Plans d'alignement à l'hectomètre comprenant : plan d'alignement / dossier d'enquête publique / plan parcellaire en vue d'acquisition ou régularisation foncière,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal Le Journal de l'île de La Réunion,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a décidé le 8 août 2024 au vu du rapport d'analyse, de procéder à l'attribution des lots comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant maximum annuel en €HT
1	PRESTATIONS DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES ET BATIMENTS	CABINET VEYLAND 25 Rue du Dr Roussel , Le TAMPON Tel : 0262 59 53 84 Mail : cv-geometre@cabinet-veyland.fr	350 000,00 €
2	PRESTATIONS ETUDES FONCIERES	CABINET VEYLAND 25 Rue du Dr Roussel , Le TAMPON Tel : 0262 59 53 84 Mail : cv-geometre@cabinet-veyland.fr	250 000,00 €

Considérant que les services sont financés sur fonds propres communaux et que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, compte 617 ou au chapitre 20, compte 2031,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 29 août 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité,

Article 1 la passation des accords-cadres avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**